



# 2018

# GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE

Lire en page...

- ② Questions-Réponses
- ③ et ④
  - Calendrier des stages organisés à l'UD de Loire-Atlantique
  - Fiches techniques stages
- ⑤ Calendrier des sessions nationales
- ⑥ Courrier de demande d'autorisation d'absence
- ⑦ et ⑧ Fiche d'inscription



**UNION DEPARTEMENTALE  
CGT-FORCE OUVRIERE 44**  
Bourse du Travail F. Pelloutier  
2, place de la Gare de l'Etat  
44200 Nantes  
☎ 02.28.44.19.00 / 📠 02 40 35 49 46  
E-m@il : sbaud@fo44.fr

## Pourquoi participer à une session de formation syndicale?

*Etre délégué du personnel en qui les salariés ont confiance ; Faire exercer par le Comité d'Entreprise et le CHSCT (ou la DUP) toutes leurs prérogatives; Etablir un cahier de revendications crédible et savoir négocier avec son employeur; Connaître ses droits pour mieux les exercer...; Tout cela s'apprend !*

*La formation syndicale à Force Ouvrière a été conçue pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales. Le nouvel adhérent comme le Secrétaire de syndicat, le Délégué du Personnel comme le conseiller prud'homal y trouveront une session adaptée à leurs besoins.*

## Ai-je droit à la formation syndicale ?

**Réponse :** Oui, tout salarié (art. L.3142-7 du Code du travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

## Puis-je participer à une session sans être adhérent(e) à Force Ouvrière ?

**Réponse :** Non. Pour bénéficier de la formation syndicale, il faut être adhérent(e) (c'est-à-dire : à jour de ses cotisations auprès du syndicat de l'entreprise).

## À qui m'adresser pour m'inscrire ?

**Réponse :** À l'Union départementale FO par l'intermédiaire de ton syndicat. Les demandes d'inscription doivent parvenir à l'UD deux mois avant le stage.

## Quand demander le congé auprès de l'employeur ?

**Réponse :** La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum un mois avant le début de la formation. (Page 6)

## Mon employeur peut-il refuser ma demande ?

**Réponse :** Oui, mais il doit justifier son refus. Cela peut être le cas quand : – le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise ; – il existe des raisons de service, mais l'avis conforme du comité d'entreprise est requis ; – le nombre excessif de demandes.

## Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Il n'y a donc plus de perte de salaire, ni de demande de subrogation de la part des employeurs.

## Les frais de déplacement, de restauration ou d'hôtellerie sont-ils pris en charge ?

**Réponse :** Ces frais sont pris en charge, sous conditions, par l'organisme de formation (ou le comité d'entreprise).

## Accident en cours de stage et accident de trajet, que faire ?

**Réponse :** Les accidents en cours de stage et les accidents de trajet donnent lieu à réparation. La loi a étendu le bénéfice des dispositions de l'article L.412-8 du Code de la Sécurité sociale aux salariés accomplissant une session de formation dans les conditions prévues par les articles L.4616-14, L.2325-44 et L.3142-7 du Code du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation.

## Suis-je tenu(e) à des obligations après le stage ?

**Réponse :** Non, Force Ouvrière considère que l'indépendance du syndicat et la liberté individuelle sont indissociables. C'est pourquoi il appartient à chaque adhérent de décider seul si son engagement militant l'amène à prendre plus de responsabilités syndicales ou non.

## Vais-je revenir à l'école ?

**Réponse :** Non, les stages sont animés par des militants qui utilisent les outils pédagogiques les plus modernes (powerpoint, vidéos...) dans une démarche interactive où les stagiaires progressent par eux-mêmes, dans un esprit convivial, par des discussions, des recherches individuelles et collectives...



## IMPORTANT- LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les demandes d'inscription doivent impérativement être adressées à l'Union Départementale **par le Secrétaire du Syndicat de base**, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat, pour accord.

L'UD transmettra ces candidatures au Centre de Formation des Militants Syndicalistes (Confédération) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales. Le stage intitulé « *Découverte FO et moyens d'action du syndicat* » est un stage de 1<sup>er</sup> niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres. Le stagiaire ou le secrétaire du syndicat doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation. Toutefois, le stagiaire n'est pas obligé, lors de sa demande, de joindre la convocation au stage qui peut lui parvenir après ce délai.

La fiche d'inscription (*ci-après, sauf pour stage CHSCT et CE*) doit être remplie lisiblement et adressée à l'Union départementale de Loire-Atlantique par courrier, par Fax au 02 40 35 49 46 ou par E-M@il : [sbaud@fo44.fr](mailto:sbaud@fo44.fr).

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO, **à jour de ses cotisations**.



# CALENDRIER 2018 - SESSIONS DEPARTEMENTALES

Sem	Dates 2018	Intitulé	Lieu
8	Du 19 au 23 février 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	Union Départementale 44 2, pl de la Gare de l'Etat à Nantes
13	Du 26 au 30 mars 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
14	Du 4 au 6 avril 2018	Connaître ses Droits I	
20	Du 15 au 17 mai 2018	Communication orale	
22	Du 28 au 29 mai 2018	Trésoriers de syndicats (moins de 2 000 €)	
24	Du 11 au 15 juin 2018	Rôle et fonctionnement du CHSCT	
25	Du 18 au 22 juin 2018	Rôle et fonctionnement du CE	
26	Du 25 au 29 juin 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
40	Du 1er au 5 octobre 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
47	Du 20 au 22 novembre 2018	Négociateur	
48	Du 26 au 30 novembre 2018	Rôle et fonctionnement du CE	
51	Du 17 au 21 décembre 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
9	Du 26 février au 2 mars 2018	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
41	Du 8 au 12 octobre 2018	Rôle et fonctionnement du CHSCT	

Trois stages « AFIP » (destiné aux conseillers prud'hommes uniquement) sont organisés du 19 au 23 mars 2018 et du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin au Mans (72) et du 19 au 21 novembre 2018 à Laval (53). Un stage « se développer » sera proposé au cours du 2<sup>nd</sup> semestre. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

## FICHES TECHNIQUES

DECOUVERTE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Objectif(s)	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Manifester un intérêt pour l'action syndicale. Etre présenté par son syndicat.
	Programme	Rapport des forces dans l'entreprise Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO L'action syndicale revendicative Organisation et répartition du travail syndical L'actualité sociale, économique et syndicale

CONNAÎTRE SES DROITS	Objectif(s)	Faire appliquer la Convention Collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé. Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». Etre présenté par son syndicat.
	Documents de travail	Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective et d'un code du travail. Autre support fourni à chaque stagiaire par le CFMS.
Programme	Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques Utilisation de la Convention Collective et du Code du Travail La représentativité syndicale Les élections professionnelles Mises en pratiques à partir de cas concrets	

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CE	Objectif(s)	Utiliser les différents outils du CE
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et être présenté par son syndicat. Etre membre titulaire du CE Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS NOTA : le principe de la prise en charge des frais du stage par le CE doit être acquis au préalable
	Programme	L'histoire des Comités d'Entreprise - La réunion du CE (ordre du jour, la conduite de la réunion, les délibérations, l'enregistrement des débats, le compte-rendu) Le fonctionnement du CE (rôle du président, du secrétaire, du trésorier et du représentant syndical, le règlement intérieur) - Les moyens du Comité d'entreprise (les locaux, le budget de fonctionnement, la formation des membres, la responsabilité civile) - Les activités sociales et culturelles (le montant de la dotation, analyse et réalisation d'un budget, les prestations exonérées de cotisations sociales) - Le rôle économique du CE (notion d'établissement et d'entreprise, l'information et la consultation, les documents obligatoires remis au CE, la construction d'un tableau de bord d'indicateurs économiques, la confidentialité des informations) - Le recours aux experts

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CHSCT	Objectif(s)	Exercer les missions de représentant du personnel au CHSCT en lien avec les actions du syndicat
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. Etre représentant du personnel au CHSCT ou délégué du personnel investi des missions de CHSCT. Etre présenté par son syndicat. <b>Impératif : être pris en charge par son employeur</b>
	Programme	Le CHSCT source de revendications : -Rappel des positions FO en matière d'hygiène et de sécurité -Histoire de la prévention des risques professionnels -Mise en place du CHSCT -Fonctionnement du CHSCT -Missions du CHSCT -Pouvoirs du CHSCT Le CHSCT et les organismes de prévention Le CHSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles Le CHSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

NEGOCIER	Nombre de stagiaires	Mini : 12 – Maxi : 15 (2 camarades mini et 3 maxi par syndicat dont 1/3 du public et 2/3 du privé)
	Objectif(s)	Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	S'adresse aux Délégués Syndicaux et aux secrétaires de syndicats, Délégués du Personnel désignés DS, Représentants du syndicat siégeant en CTP, se retrouvant en situation de négociation. Avoir effectué le « Découverte FO et moyens d'action du syndicat». Les camarades s'engagent à jouer le jeu d'une participation active à des exercices (études de cas et mise en situation) basés sur une négociation collective imaginaire dans une entreprise du secteur privé.
	Programme	Les trois phases de la négociation : -Avant : documentation, stratégies, délégation, ... -Pendant : écoute, argumentation, ... Après : suivi, communication

COMMUNICATION ORALE	Objectif(s)	Optimiser et développer des facultés d'expression orale dans le contexte syndical. Les participants seront acteurs de leur apprentissage par le biais de mises en situation suivies de débriefings personnels et émotionnels.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Cette formation s'adresse aux militants ayant une expérience syndicale confirmée.

TRESORIER DE SYNDICATS	Objectif(s)	Expérimenter sur place les données de son syndicat Pour les syndicats ayant - de 2 000 € de ressources, comptabilité simple. Pour les syndicats ayant + de 2 000 € de ressources, comptabilité d'engagement. Apprendre donc à établir un bilan, un compte de résultat et une annexe.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Etre trésorier de syndicat. Il est souhaitable de se munir de son ordinateur portable et de ses pièces comptables.

SE DEVELOPPER	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Ce stage est destiné aux structures syndicales et non pas à des militants individuels. L'UD fait le choix des équipes syndicales (2 à 4, dont le secrétaire de syndicats ou de section) pouvant suivre ce stage. Au moins 2 mois avant, les futurs stagiaires sont réunis à l'UD en présence d'un représentant de la Confédération afin de préparer le stage avec leurs instances respectives. Une journée de suivi a lieu environ 6 mois après le stage.
---------------	---	--



## INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG

4	Du 21 au 26 janvier	Mode d'organisation du travail
7	Du 11 au 16 février	« Nouveaux défenseurs syndicaux devant les Prud'hommes » (Niveau 1)
12	Du 18 au 23 mars	Egalité 1 <sup>er</sup> niveau – « Négocier l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
13	Du 25 au 29 mars	AFIP - Les principes directeurs de la procédure prud'homale Le licenciement lié à des actes de la vie privée dans le milieu professionnel
16	Du 15 au 20 avril	La place de l'Assurance chômage en France
23	Du 3 au 8 juin	Actualités juridiques
26	Du 24 au 29 juin	Négociation collective
37	Du 9 au 14 septembre	Défenseurs syndicaux devant les Prud'hommes (Niveau 2)
40	Du 1 <sup>er</sup> au 5 octobre	L'économie du marché du travail et de l'emploi
45	Du 4 au 9 novembre	AFIP - Les principes directeurs de la procédure prud'homale Le licenciement lié à des actes de la vie privée dans le milieu professionnel
48	Du 25 au 30 novembre	Egalité 2 <sup>ème</sup> niveau – Prévention et lutte contre les inégalités
51	Du 16 au 21 déc	Formation de formateurs

## INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL DE BOURG LA REINE

11	Du 12 au 16 mars	Focus sur la réforme de la formation professionnelle : ANI du 14/12/2013 – Loi du 5 mars 2014 – Loi du 17/08/2016 – Loi du 09/08/2016 – Programme E. Macron
11	Du 12 au 16 mars	Modes d'organisation du Travail
12	Du 19 au 23 mars	AFIP - Les principes directeurs de la procédure prud'homale Le licenciement lié à des actes de la vie privée dans le milieu professionnel
20	Du 14 au 18 mai	Actualités juridiques
22	Du 28 mai au 1 <sup>er</sup> juin	Initiation au droit de la consommation
26	Du 25 au 29 juin	Discrimination : Module 1
37	Du 10 au 14 septembre	AFIP - Les principes directeurs de la procédure prud'homale Le licenciement lié à des actes de la vie privée dans le milieu professionnel
39	Du 24 au 28 septembre	Discrimination : Module 2
39	Du 24 au 28 septembre	Les nouveaux enjeux en matière de salaire et de rémunération
40	Du 1 <sup>er</sup> au 5 octobre	Mondialisation : Economies et Institutions
41	Du 8 au 12 octobre	Négociation collective
43	Du 22 au 26 octobre	Actualités juridiques
45	Du 5 au 9 novembre	Approfondissement des connaissances juridiques
47	Du 19 au 23 novembre	Focus sur la réforme de la formation professionnelle : ANI du 14/12/2013 – Loi du 5 mars 2014 – Loi du 17/08/2016 – Loi du 09/08/2016 – Programme E. Macron
48	Du 26 au 30 novembre	Immigration
49	Du 3 au 7 décembre	Comités d'entreprise
51	Du 17 au 21 décembre	Modes d'organisation du travail

Nos camarades retraités et fonctionnaires peuvent participer aux stages en Instituts du Travail et être également pris en charge financièrement par ceux-ci (articles L2145-2 et L2145-3 du Code du Travail modifiés par la Loi 2014-288 du 5 mars 2014).

## SECTEUR PRIVE

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

**Objet : Demande d'autorisation d'absence**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (Article L2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2018**, soit ... jours d'absence, pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

## SECTEUR PUBLIC

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

**Objet : Demande d'autorisation d'absence**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (Article 21) et les décrets n°2004-1193 du 9 novembre 2004 (fonction publique de l'Etat), n°2007-148 du 2 février 2007 (fonction publique hospitalière) et n°94-191 du 4 mars 1994 (fonction publique territoriale) j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2018** pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

## DEMANDE D'INSCRIPTION AU STAGE

«

»

Du :	au :	A : Nantes
------	------	------------

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. **Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.**

### Conditions d'accès pour participer au stage

Selon l'intitulé du stage, voir conditions auprès de l'UD

### ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
-------	----------

Adresse précise :

**A retourner à l'UD  
2 mois avant le début  
du stage**

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone personnel / E-M@il :

Date d'adhésion à FO :	N° de Sécurité Sociale :																			
------------------------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Union départementale :
------------------------

Fédération :
--------------

### NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :
-----------------------

Adresse :
-----------

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :
---------------------------

Nombre de salariés dans l'entreprise :	Secteur : Public <input type="checkbox"/>	Privé <input type="checkbox"/>
--	---	--------------------------------

### FONCTIONS SYNDICALES

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale

.....

Depuis le :

Trésorier de syndicat ou de section

syndicale.....

Depuis le :

Membre du bureau du syndicat.....

Membre du bureau ou de la CE de la Fédération de

l'U.D ou de l'UL.....

Délégué syndical.....

Représentant syndical au Comité

d'Entreprise.....

Représentant syndical au Comité Central

d'Entreprise.....

Représentant syndical au CHS-CT .....

Depuis le :

Défenseur devant les Prud'hommes.....

Conseiller du salarié.....

Membre du Comité Technique Paritaire.....


### FONCTIONS ELECTIVES

Délégué du personnel .....

Depuis le :

Membre du CE .....

Depuis le :

Membre du Comité Central  
d'Entreprise.....

Membre du CHS-CT.....

Depuis le :

Membre du CAP.....

Membre du CTP

Conseiller Prud'hommes

Section Prud'homale :


Autres :

oui  non

### As-tu déjà participé à des stages ?

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :
•	Année :
•	Année :
•	Année :

Joindre **obligatoirement** un RIB (ou un RIP) ou remplir le formulaire ci-dessous :

Nom de la banque	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé

<u>ACCORDS</u>	DATE	Signature ou cachet obligatoire pour U.D et/ou FEDERATION
<b>STAGIAIRE</b>		
<b>SYNDICAT</b>		
<b>UD et/ou FEDERATION</b>		